



Pomy, le 11 mai 2026

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2026 – 01

sur les comptes communaux et le rapport de gestion 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93 c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34),
- du règlement du Conseil général de Pomy du 5 mai 2014 (art. 87 à 95),

la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025, pour la dernière fois sous le régime comptable MCH1. Les comptes 2025 ont été approuvés par la Municipalité lors de la séance du 11 mai 2026.

Il se résume comme suit :

Total des charges	CHF	6'180'975.08
Total des revenus	CHF	<u>6'204'195.07</u>
Excédent de revenus	CHF	<u>23'219.99</u>

Le résultat des comptes 2025 est positif après les écritures de bouclage, alors qu'un déficit de CHF 200'000.- était budgété.

Le résultat 2025 est la conséquence de meilleures recettes fiscales pour env. CHF 230'000 (personnes physiques et morales CHF 150'000 et impôts conjoncturels CHF 80'000), des recettes liées à la délivrance du permis de construire pour le quartier Longemale de CHF 647'800.- (non budgétées), des frais d'études budgétés pour CHF 25'000.- non dépensés et d'un retour sur la péréquation de CHF 150'000.-.

Les charges relatives au bon fonctionnement et entretien de notre commune (charges salariales, entretien des infrastructures – bâtiments, routes, réseaux d'eaux et énergies) ont été bien maîtrisées.

La marge d'autofinancement est positive de CHF 1'021'326.82 et nous a permis de procéder aux écritures de bouclage (sans impact des disponibilités) suivantes :

Marge d'autofinancement	CHF 1'021'326.82
./. Amortissements obligatoires	CHF - 450'632.00
./. Amortissement unique selon préavis 2023-06 (Conduite EP Pomy-Nord)	CHF - 246'530.15
./. Amortissements supplémentaires	
- investissements EC-EU-STEP (2004-2017)	CHF - 179'643.50
- investissement amélioration distribution EP (2021-04)	CHF - 160'741.75
- éclairage public (2004-2017)	CHF - 146'900.00
- réfection rte Cronay-ch.église (2004) / ou autre	CHF - 150'000.00
- traversée piétonne ch. Vignes	CHF - 47'500.00
- étude giratoire ORIF	CHF - 41'605.95
- étude révision PGA	CHF - 28'951.25
+ Prélèvements aux fonds de réserve	
- diminution provision pour débiteurs douteux	CHF 50'000.00
- remboursement du fonds de réserve pour abris PC	CHF 287'202.95
- couverture des charges d'amortissement liées aux investissements des réseaux EC-EU-STEP	CHF 244'786.22
- couverture de l'amortissement unique (préavis 2023-06)	CHF 246'530.15
./. Attributions à fonds de réserve	
- taxe d'introduction EC-EU (parcelle Longemale)	CHF - 293'057.00
- équilibre du dicastère eau potable	CHF - 81'064.55
Résultat, excédent de recettes	CHF 23'219.99

Résumé et présentation des comptes de l'année 2025

Compte de fonctionnement (classification administrative)	Compte 2025		Budget 2025		Compte 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ADMINISTRATION GENERALE	644'537	232'053	658'400	242'300	633'544	224'257
FINANCES	570'948	3'596'494	528'800	3'091'900	574'588	2'843'886
DOMAINES ET BATIMENTS	655'054	533'235	647'100	544'900	651'582	559'425
TRAVAUX	1'425'512	826'340	604'900	317'100	546'550	260'925
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	647'253	0	689'600	0	651'940	0
POLICE	443'335	327'037	459'900	305'200	159'645	14'870
SECURITE SOCIALE	1'105'302	1	1'112'700	0	680'937	79
SERVICES INDUSTRIELS	689'036	689'036	398'484	398'484	134'813	134'813
Totaux	6'180'975	6'204'195	5'099'884	4'899'884	4'033'599	4'038'254
Excédents charges / revenus	23'220			200'000	4'654	

Charges et revenus par nature

	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart vs budget	%	Comptes 2024	Ecart vs 2024	%
Comptes de fonctionnement (par nature)							
30 Charges de personnel	453'312	453'300	12	0.0%	438'774	14'537	3.3%
31 Biens, services et marchandises	691'307	706'900	-15'593	-2.2%	523'310	167'997	32.1%
32 Intérêts passifs	109'667	107'000	2'667	2.5%	170'362	-60'695	-35.6%
33 Amortissements	1'492'816	455'000	1'037'816	228.1%	480'999	1'011'817	210.4%
35 Dédommagements à des collectivités publiques	2'530'899	2'606'500	-75'601	-2.9%	2'157'224	373'675	17.3%
36 Subventions accordées	308'123	318'700	-10'577	-3.3%	28'758	279'365	971.4%
38 Attributions aux financements spéciaux	374'122	0	374'122	100.0%	25'278	348'844	100.0%
39 Imputations internes	220'729	227'000	-6'271	-2.8%	208'893	11'836	5.7%
Charges	6'180'975	4'874'400	1'306'575	26.8%	4'033'599	2'147'376	53.2%
40 Impôts	2'229'095	1'999'800	229'295	11.5%	2'092'362	136'733	6.5%
41 Patentes, concessions	28'673	17'000	11'673	68.7%	16'754	11'919	71.1%
42 Revenus des biens	378'730	373'000	5'730	1.5%	375'575	3'155	0.8%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	1'211'947	668'900	543'047	81.2%	569'387	642'560	112.9%
44 Parts à recettes, contributions cantonales	67'201	55'000	12'201	22.2%	141'210	-74'009	-52.4%
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'230'277	1'009'400	220'877	21.9%	569'991	660'286	115.8%
46 Subventions acquises	9'023	10'000	-977	0.0%	8'415	608	7.2%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	828'519	314'300	514'219	0.0%	55'666	772'853	1388.4%
49 Imputations internes	220'729	227'000	-6'271	-2.8%	208'893	11'836	5.7%
Revenus	6'204'195	4'674'400	1'529'795	32.7%	4'038'254	2'165'941	53.6%
Excédent charges / revenus	23'220	-200'000			4'654		

Administration générale

La Municipalité a soumis en 2025 au conseil général neuf préavis, qui ont tous été acceptés, soit :

- 01-2025 Comptes communaux et rapport de gestion 2024
- 02-2025 Renouvellement de l'infrastructure informatique et nouveau logiciel de gestion communale, demande de crédit de CHF 50'000.-
- 03-2025 Mise en conformité de la station de pompage du Gy, demande de crédit de CHF 235'000.-
- 04-2025 Budget de fonctionnement pour l'année 2026
- 05-2025 Autosuffisance énergétique à la station d'épuration d'Yverdon-les-Bains par une installation solaire sur les décanteurs secondaires et le remplacement des couplages chaleur-force, demande de crédit de CHF 52'500.-
- 06-2025 Rénovation de la place de jeux existante (parcelle 93) et création d'un espace détente et lieu de rencontre (parcelle 92), demande de crédit de CHF 207'000.-
- 07-2025 Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois
- 08-2025 Mise à jour du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
- 09-2025 Ajustement du bilan pour le passage au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2

Informatique

Baisse des coûts par rapport au budget, suite à l'option du programme BDI, selon préavis 02-2025 adopté courant 2025.

Bassins des transports

Participation des communes par bassins (net, en mio CHF)	1 Nord VD- Vallée de Joux	2 Broye	3 Nyon - Rolle - Aubonne	4 Morges - Cossonay	5 Lausanne - Echallens - Oron	6 Riviera - Pays d'Enhaut	7 Chablais	TOTAL
Répartition définitive 2025	11.63	4.39	7.79	8.30	42.30	12.70	7.19	94.29
Information budgétaire 2025	12.90	4.80	9.34	8.94	43.47	13.37	7.97	100.79
Ecart en mio CHF	-1.27	-0.42	-1.55	-0.64	-1.17	-0.67	-0.78	-6.50
Répartition définitive 2024	10.66	3.88	7.31	8.29	36.69	11.43	6.79	85.05
Ecart en mio CHF	0.97	0.51	0.48	0.01	5.61	1.27	0.40	9.24

Finances

Recettes fiscales

Les recettes nettes des impôts réguliers sont supérieures aux prévisions mais néanmoins assez stables depuis plusieurs années. La valeur de notre point d'impôt qui se montait à CHF 26'646.- pour 2024, est de CHF 29'417.- en 2025, ce qui ramène un point d'impôt par habitant à CHF 32.54.

Les recettes des impôts conjoncturels sont également au-dessus du budget mais inférieures à l'année précédente.

	2025	2024	2023	2022	2021
Rendement impôts réguliers	2'088'586	1'891'895	1'935'074	1'900'208	1'979'208
Nombre d'habitants	904	877	875	868	838
Taux d'impôt	71.0	71.0	71.0	71.0	71.0
Valeur point d'impôt communal	29'417	26'646	27'255	26'763	27'876
Valeur point d'impôt communal/habitant	32.54	30.38	31.15	30.83	33.27
Impôts conjoncturels (droits mutation/successions et donations/gains immobiliers/frontaliers)	163'262	305'122	130'154	124'659	225'011

Péréquations

En 2025 la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise) a fait son entrée. Les buts de cette nouvelle péréquation sont la transparence, une meilleure équité entre communes et une stabilité dans le temps.

Elle est définie par quatre critères :

1. **Péréquation des ressources** : redistribution basée sur le revenu fiscal standardisé (RFS), afin d'atténuer les disparités fiscales entre les communes consécutives à des différences de capacité financière.
A ce montant s'ajoute le prélèvement des impôts conjoncturels (30% des recettes sur les frontaliers et 50% sur les droits de mutation/gains immobiliers/successions et donations), répartis entre toutes les communes en franc par habitant.
2. **Péréquation des besoins structurels** : compense les communes ayant des besoins particuliers dus à des facteurs structurels (géographique, démographique), afin qu'elles puissent fournir des services adéquats.
3. **Compensation des charges particulières de villes** : aide aux villes ayant des responsabilités régionales à travers une compensation progressive en fonction de la population et une compensation proportionnelle aux déficits du trafic urbain.
4. **Factures cantonales** : inclut les coûts de la participation à la cohésion sociale par un montant fixe à l'habitant, et à la facture policière, répartition des missions de la police cantonale en faveur et/ou à la place des communes.

NPIV	Bud 2026	2'025	Bud 2025
Péréquation des ressources	-927'888	-1'068'705.00	-929'288
Solidarité principale	-897'648	-912'395.00	-822'965
Dotation minimale	0	0.00	0
Prélèvements conjoncturels	-30'240	-156'310.00	-106'323
Péréquation des besoins structurels	-99'555	-118'478.00	-69'054
Compensation "surface productive"	0	0.00	0
Compensation "population en altitude"	0	0.00	0
Compensation "élèves pondérés"	-99'555	-118'478.00	-69'054
Compensation des charges particulières des villes	492'975	511'186.00	503'612
Couche population	404'273	419'740.00	401'535
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	88'703	91'446.00	102'077
Total Péréquation	-534'468	-675'997.00	-494'730
Participation à la cohésion sociale	862'928	880'156.00	849'177
Facture policière	27'040	27'191.00	26'876
Socle sécuritaire commun	27'040	27'191.00	26'876
Part des communes déléгатrices	0	0.00	0
TOTAL Péréquation ET factures cantonales	355'500	231'350.00	381'323

Domaines et bâtiments

Forêts

Les forêts sont entretenues par l'association des propriétaires du triage forestier du Cerisier.

Bâtiments

Dans leur ensemble, les bâtiments communaux sont régulièrement entretenus par notre concierge ou un service de conciergerie externe (Poméranne). Des entreprises spécialisées sont mandatées annuellement pour procéder aux travaux d'entretien général des systèmes de chauffage, ventilation et appareils ménagers. Ci-dessous quelques détails supplémentaires :

- **351 Trolliet** : l'ancienne chaudière à gaz datant d'avant 1996 a cessé de fonctionner juste avant l'hiver. Bien que le montant n'ait pas été budgété, la Municipalité a pris la décision d'installer une nouvelle chaudière à gaz pour un montant de CHF 20'279.25.
- **352 Grande salle** : conformément au budget, il a été procédé à la mise à niveau de l'installation de stockage photovoltaïque pour un total de CHF 8'111.75.
L'entreprise Schindler a transformé la passerelle de téléphonie de l'ascenseur.
Swissclôture a été mandaté pour la mise en conformité du grillage du jardin de l'UAPE.
- **353 Ancien collègue** : Les charges sont conformes au budget. Une erreur s'est glissée au budget, comportant un montant de CHF 10'000.- pour des honoraires d'étude pour la rénovation du refuge qui aurait dû figurer sous 355 Bâtiments administratifs divers. Cette somme n'a pas été dépensée.
- **358 Bâtiment communal** : Le budget de CHF 10'000.- pour résoudre les travaux d'infiltration d'eau au local des archives a été utilisé pour diverses interventions sanitaires urgentes au bureau communal et à la salle des combles.
L'entreprise Diagnotherm a rendu son rapport CECB+, les frais ont été subventionnés à hauteur d'environ 37%.

Tous les autres bâtiments communaux ont subi quelques travaux d'entretien de minime importance compris dans les budgets respectifs.

Travaux

Service urbanisme

Quartier Longemale : les dernières oppositions ayant été levées et aucun recours n'ayant été déposé, le permis de construire a pu être délivré dans le courant du mois de septembre, ce qui a engendré des recettes non budgétées pour ce dicastère de CHF 48'960.-, mais également des taxes d'introduction pour les réseaux d'eaux (EC-EU et eau potable).

Routes

- Frais d'externalisation de l'entretien du giratoire ORIF, achat de dix gueules de loup et pose d'un potelet à la place du collège.
- Eclairage public : frais de maintenance de l'éclairage public et la télégestion.

Parcs, promenades

La municipalité a décidé (bien que hors budget) de réaménager le terrain de sport pour un montant total de CHF 12'832.55, en créant plusieurs espaces distincts, terrain de pétanque, marquage du terrain de volley, espace récréatif autour d'un grill, etc. Les coûts ont été réduits de CHF 2'155.- par les jetons de présence des conseillers pour les années 2023 à 2025 -.

La place de jeux a subi quelques aménagements sécuritaires avant sa transformation.

Ordures ménagères & compostière

Malgré l'augmentation de CHF 20.- de la taxe forfaitaire, ce dicastère est toujours déficitaire. Les revenus approchant la somme de CHF 100'000.-, ce dicastère devra à court terme être soumis à la TVA de 8.1%.

Réseau égouts, épuration & eaux de surface

Les taxes d'introduction pour le quartier de Longemale ont généré des revenus non budgétés de CHF 293'760.-.

Plusieurs interventions d'entretien ont été réalisées sur les canalisations d'eaux claires et ont généré un dépassement du budget d'env. CHF 9'700.-.

Le résultat de ce dicastère (avant écritures de bouclage et revenus extraordinaires du quartier Longemale) est déficitaire, malgré l'augmentation de la taxe d'épuration à CHF 2.50 dès 2024.

Explications en CHF :	Charges	Revenus	Delta env.
Résultat avant charges et revenus hors budget	188'597.37	126'126.70	-65'846
Taxe d'introduction Longemale		293'760.00	
Attrib. au fonds des taxes d'introduction	293'057.00		
Amortissements suppl. investissements EC-EU-STEP (2004-2017)	179'643.50		
Prélèvement au fonds pour couverture partielle des divers amortissements		244'786.22	
Résultat après opérations comptables	664'672.92	664'672.92	0

Le nouveau règlement adopté en décembre 2025 devrait permettre à ce dicastère de retrouver un équilibre avec un partage de taxes fixes et variables.

Les amortissements extraordinaires sur des anciens investissements ont été réalisés afin que le passage à MCH2 reprenne les investissements les plus récents et diminuent les charges annuelles des années suivantes.

Stand de tir

En 2020 et 2021, Pomy avait participé à la dépollution de la butte de tir sur la Commune de Cronay pour une somme de CHF 42'352.40. La Commune de Cronay a finalisé le décompte de ce dossier après avoir reçu des subventions cantonales et une restitution de la Commune d'Yvonand qui utilise ce stand depuis 2022. La répartition du surplus financier nous a été rétrocédée pour un montant de CHF 30'539.20.

Services industriels

Service des eaux, fontaines

Les taxes d'introduction pour le quartier de Longemale ont généré des revenus non budgétés de CHF 293'760.-.

L'investissement relatif au remplacement de la conduite Pomy-Nord a été bouclé en 2025 après réception de la subvention de l'ECA et le fonds de réserve permettant de procéder à un amortissement unique de CHF 246'530.15.

Le résultat positif permet également de procéder à un amortissement extraordinaire de CHF 160'741.75 et d'attribuer finalement la somme de CHF 81'064.55.- au fonds de réserve. Les charges d'amortissements sont également diminuées pour les années suivantes.

En conclusion, les différents travaux effectués par la Municipalité démontrent l'importance de disposer de budgets adéquats pour soutenir les activités d'entretien et de maintenance de nos ouvrages. Ils garantissent la durabilité des infrastructures et la sécurité des citoyens tout en préservant la qualité de vie dans la commune.

Bilan

Le bilan diminue de CHF 592'753.64 et cet écart s'explique ainsi:

Solde au 31.12.2024	11'783'330.62
---------------------	---------------

à l'**ACTIF** par:

+ augmentation des disponibilités	554'474.02
-----------------------------------	------------

+ augmentation des débiteurs et transitoires	198'052.29
--	------------

+ augmentation du patrimoine financier	9'199.00
--	----------

- diminution du patrimoine administratif	-1'354'478.95
--	---------------

Solde au 31.12.2025	11'190'576.98
----------------------------	----------------------

au **PASSIF** par:

- diminution des créanciers et transitoires	-49'075.86
---	------------

- diminution des emprunts	-112'500.00
---------------------------	-------------

- diminution des fonds de réserve	-454'397.77
-----------------------------------	-------------

- augmentation du capital (bénéfice 2025)	23'219.99
---	-----------

Solde au 31.12.2025	11'190'576.98
----------------------------	----------------------

Investissements

Le détail des dépenses nettes par préavis (investissements) se résume comme suit :

Objet	Préavis	Augmentation 2025	Subsides et participations tiers 2025	Dépenses nettes 2025	Etat
Réhabilitation STEP Yverdon ***	2018-05		-33'737.00	-33'737.00	terminé
Collec.EU rte Cuarny, rép.alim.fontaine	2020-03	2'400.00		2'400.00	terminé
Giratoire Orif - collec.EC+EU	part 2021-12	6'922.80	-	6'922.80	en cours
Autosuffisance énergétique STEP Yverdon	2025-05	-	-	-	dès 2026
Giratoire Orif - routes et mobilité douce	part 2021-12	10'618.70	-1'881.95	8'736.75	en cours
Rénovation place de jeux, création espace détente	2025-06	-	-	-	dès 2026
Amélioration distribution EP	2021-04	6'885.20		6'885.20	terminé
Remplacement conduite EP Pomy-Nord	2023-06	144'993.60	-107'783.00	37'210.60	terminé
Conformité station pompage STAP Gy	2025-03	11'500.00		11'500.00	en cours
Etude révision PACom	2020-07	24'328.45		24'328.45	terminé
Renouvellement infrastructure informatique	2025-02	33'779.85		33'779.85	en cours
		241'428.60	-143'401.95	98'026.65	

*** Répartition du solde de la taxe de raccordement sur la valeur résiduelle de la STEP, suite à l'entrée de l'association ACRG, Grandson.

RC422 / giratoire ORIF / mobilité douce

Les travaux principaux relatifs aux collecteurs EC-EU ont été achevés avec la finalisation du projet. Cependant, la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux claires par pousse-tube a entraîné l'endommagement d'un ancien collecteur d'eaux usées, qui n'était pas correctement répertorié sur les plans existants.

Dans ce contexte, il a été décidé de maintenir le préavis ouvert afin de permettre la réalisation des travaux nécessaires à la correction de cette situation. Cette intervention constitue également une opportunité de reprendre et d'améliorer une partie des raccordements et des collecteurs situés entre le giratoire ORIF et l'entrée de Calamin. Ces travaux bénéficieront d'un financement cantonal à hauteur de 50 %. S'inscrivant dans la continuité du projet initial, cette participation permettra de mener à bien les assainissements complémentaires requis dans ce secteur.

Autosuffisance énergétique STEP Yverdon

Les travaux à la STEP d'Yverdon-les-Bains sont presque terminés et nous sommes en attente des facturations et décomptes finaux à charge des communes pour pouvoir honorer notre part et clôturer le préavis.

Rénovation place de jeux, création espace détente

Sous réserve de l'avancement des procédures relatives aux demandes de permis de construire et de la délivrance effective des autorisations nécessaires, un démarrage des travaux pourrait, à ce stade, être envisagé à l'automne. Une première phase, d'une durée estimative d'environ un mois et demi, pourrait alors être réalisée, suivie, le cas échéant, d'une seconde étape au printemps, comprenant les travaux de plantation.

Le présent calendrier est communiqué à titre purement indicatif et demeure susceptible d'être modifié, notamment en fonction de l'instruction et de l'issue des différentes demandes de permis de construire, en particulier celle déposée par Romande Energie pour le remplacement du transformateur.

Conformité station pompage STAP du Gy

Le projet d'exécution, qui permettra de lancer concrètement les travaux de mise en conformité de la STAP, incluant les appels d'offres des différents corps de métier — est actuellement en phase de finalisation. Nous rencontrons toutefois des difficultés concernant la maîtrise des coûts concernant la partie électronique-automatisation. Dans ce contexte, des variantes et alternatives sont en cours d'évaluation afin de respecter au mieux le budget prévu dans le préavis. Par ailleurs, certains travaux de remplacement d'équipements existants pourront être imputés au budget d'exploitation, ce qui permettra de limiter l'investissement au strict nécessaire et de profiter de l'utilisation du fonds de réserve à disposition. Une subvention de l'ECA est également attendue pour couvrir une partie des travaux. Si, malgré les mesures prises par la Municipalité pour maîtriser les coûts, le respect du budget à disposition ne pouvait être atteint, un crédit complémentaire sera soumis au prochain Conseil. Cette démarche pourrait également intégrer une demande visant à améliorer l'autosuffisance énergétique de la station de pompage actuellement en cours de réflexion.

Renouvellement de l'infrastructure informatique

La mise en œuvre du projet informatique s'est déroulée dans de bonnes conditions. La reprise et la migration des données n'ont posé aucun problème, et le nouveau logiciel répond pleinement aux attentes de l'administration communale. Sur le plan financier, des économies ont pu être réalisées, notamment sur les coûts de formation. Celles-ci permettent de finaliser les derniers éléments du projet avec une marge confortable. Nous sommes satisfaits quant à la qualité des services et du support fournis par OFISA Informatique. Le préavis demeurera ouvert jusqu'à la fin de l'année 2026 afin d'englober les derniers frais ponctuels liés au démantèlement de l'ancienne infrastructure. Celle-ci restera en service au minimum jusqu'à fin juin pour permettre la clôture des comptes 2025, encore effectuée selon MCH1 sur l'ancien logiciel.

Endettement

L'endettement au 01.01.2025 était de CHF 9'735'332.20 contre CHF 9'673'572.10 au 31.12.2025, soit une diminution de CHF 61'760.10

La commune a procédé à CHF 112'500.- d'amortissements d'emprunts.

Les créanciers ont augmenté de CHF 50'739.90 par rapport à 2024.

Plafond d'endettement et cautionnement

Le plafond d'endettement brut au 31.12.2025 est de CHF 9'673'572.10 sur 11 millions.

La quote-part de Pomy relative aux dettes effectives des associations intercommunales s'élève à CHF 205'862.-, soit 10.5 % de CHF 1'964'134.- (ASIYE et ORPC JNV) et respecte également le plafond de 3 millions.

Les activités et projets municipaux permettent de doter la commune d'infrastructures et de services adaptés aux exigences de plus en plus élevées afin d'améliorer le cadre de vie de chacun dans un village moderne et dynamique.

Dans un souci de saine gestion, chaque investissement est rigoureusement évalué pour répondre aux besoins réels et essentiels de notre collectivité.

2025, sous l'ère de MCH1, s'avère exceptionnelle et a permis de réaliser des amortissements extraordinaires totalisant CHF 755'342.45. Ces opérations auront pour effet de diminuer significativement les charges d'amortissement des années à venir (env. CHF 60'000.-/an durant min. 5 ans).

La Municipalité et la boursière communale sont à disposition des conseillers et conseillères pour répondre à toutes les questions que pourraient susciter la présentation des comptes 2025.

Conclusions

Au terme de ce préavis, la Municipalité propose au Conseil général d'accepter le rapport de gestion ainsi que les comptes 2025 tels que présentés.

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis n° 2026 – 01 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

- d'approuver le rapport de gestion ;
- d'approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 23'219.99 au capital, qui s'élèvera après cette opération à CHF 151'784.32 ;
- d'accepter les comptes 2025, comptes de fonctionnement et bilan, tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Y. Débieux



La Secrétaire :

N. Dupertuis

Adopté en séance de municipalité du 11 mai 2026.